

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : E.L.

N° **215** - 2025

Objet : **REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – MODIFICATION PROVISOIRE DU REGIME DE CIRCULATION DES AXES PRINCIPAUX ET SECONDAIRES – DIVERSES VOIES DE COUËRON CENTRE - LE SAMEDI 26 AVRIL 2025 ENTRE 09H45 ET 13H00 (PASSAGE DU CORTEGE GROUPE).**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant l'organisation d'un carnaval par le collectif Carnaval du bourg et le centre Pierre Legendre, le samedi 26 avril 2025, entre 10h00 et 13h00 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer la circulation sur le parcours ;

arrête

Article 1 : **Le samedi 26 avril 2025 de 09h45 à 13h00, la circulation sera interdite sur les voies suivantes et arrêtée au niveau des intersections et axes secondaires impactés au moment du passage du cortège sur le parcours suivant :**

- boulevard Blancho (fermeture de la voie Ouest-Est dans la section entre la rue Henri Gautier et la rue Alexandre Olivier) ;
- rue Alexandre Olivier (section entre le boulevard Blancho et la place Charles de Gaulle) ;
- rue du Professeur Jean Bernard ;
- rue Joséphine Even (fermeture d'une seule voie pour maintenir l'accès riverains, du centre de secours, l'accès à l'Hôtel de ville et au parking du personnel de l'Hôtel de ville) ;
- place Charles de Gaulle (anneau extérieur côté Hôtel de Ville) ;
- rue Jules Spal ;
- place Aristide Briand ;
- rue Ferdinand Buisson ;
- place Alsace Lorraine ;
- rue Marcel Sembat ;
- rue de Verdun ;
- quai Jean-Pierre Fougerat (une voie entre la rue de la Marne et le giratoire à proximité du n°49).

Retour du cortège :

- rue de Verdun ;
- place Charles de Gaulle (anneau extérieur) ;
- chemin piéton situé entre rue Joséphine Evin et le boulevard Blancho.

Une attention particulière sera portée au regroupement du carnaval sur la place Charles de Gaulle afin de limiter au maximum la durée de fermeture simultanée de plusieurs voies du parcours.

- Article 2 :** Un plan du parcours avec les emplacements prévus pour les barrières est annexé au présent arrêté.
- Article 3 :** Toutes les dispositions seront prises pour faciliter le passage des véhicules de secours.
- Article 4 :** Toutes les dispositions seront prises afin d'assurer impérativement le passage des bus Naolib déviés par le boulevard Blancho entre 10h00 et 11h00.
- Article 5 :** Le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements de stationnement des rues précitées, **néanmoins leur circulation sera interdite pendant la manifestation.**
- Article 6 :** La signalisation sera mise en place par l'organisateur au niveau des principaux carrefours. Les signaleurs assureront la sécurité des participants en encadrant le cortège et en arrêtant la circulation le temps du passage sur les voies ouvertes à la circulation.
- Article 7 :** Cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Son retrait pourra intervenir sur décision de l'autorité municipale, à tout moment, si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou en cas de manquement aux obligations prévues par cet arrêté.
- Article 8 :** Madame la directrice générale des services, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Couëron et les agents de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 9 :** Le présent arrêté sera affiché et publié conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.



À Couëron, le **17 AVR. 2025**

Carole Grelaud
Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **22/04/2025** au **22/06/2025**

Carnaval 2025

Parcours, points de sécurité et de regroupement



